



Association d'étude
pour la valorisation du bois

LA LETTRE DU BOIS

de

CHAMPAGNE-ARDENNE

Pôle Bois Champagne-Ardenne

Numéro 19 - Octobre 2002

ÉDITORIAL

VALEUR BOIS : ses actions pour un développement durable de la Filière

La Filière Bois traverse une période difficile :

D'une part la remise en état des forêts dévastées par la tempête prend un retard inquiétant, d'autre part la mise sur le marché des volumes importants de sciages issus des chablis s'écoulent difficilement en raison de la concurrence des pays de l'Est principalement.

Enfin la 2^{ème} transformation subit les effets des importations issues de pays aux salaires et charges très inférieurs aux nôtres. Notre interprofession ne peut malheureusement pas modifier les marchés atteints par une conjoncture morose qui s'inscrit dans un contexte plus général, par contre, nous pouvons agir afin d'accompagner les différents acteurs de notre secteur d'activité. Ceci en négociant avec nos partenaires économiques, politiques et administratifs.

Valeur Bois doit s'ingénier à rechercher les meilleures solutions possibles lors de l'étude et de la mise en place des dossiers auxquels elle doit participer au nom de toute la Filière et ceci pour un développement durable. C'est ce qu'elle tente de faire de son mieux.

Ci-dessous voici donc quelques exemples de nos actions :

- celles qui furent menées dans l'urgence à la suite de la tempête et dont aucun des acteurs n'est encore remis,
- les nombreuses questions que soulèvent la remise en état des forêts et qui engagent l'avenir,
- la Certification Forestière qui est de plus en plus demandée par les clients,
- la Charte de Qualité des Travaux Forestiers indispensable pour de bonnes exploitations et pour la certification forestière,
- la mise en conformité des matériels,
- l'évaluation des risques professionnels (dont le non-respect sera sanctionnable à compter du 7 novembre 2002) devenue obligatoire par la réglementation européenne. Valeur-Bois peut aider les entreprises sur cette épineuse question.

La promotion du Bois et des ses utilisations

- cette action collective est de la plus grande importance,
 - un référentiel des constructions en Bois a très judicieusement été réalisé. Il s'agit d'une "Vitrine" pour notre matériau, nos maîtres d'ouvrage et nos entreprises,
 - nous participons par ailleurs aux travaux de la Plate-forme Technologique Bois "Transformation du Bois" au Lycée Charles de Gaulle à Chaumont,
 - sur ce même site, nous comptons sur le développement d'un outil pédagogique pour la formation des constructeurs de Maison à Ossatures Bois. Cette démarche est promue par le CNDB (Comité National pour le Développement du Bois) que nous accompagnons en espérant qu'il deviendra un outil efficace,
 - dans le même sens, nous pouvons citer la réalisation du 1^{er} Annuaire Régional des Professions du Bois qui est en cours d'édition,
 - en Haute Marne, nous travaillons avec les scieries intéressées par le regroupement de leurs offres de sciages.
- Nous pensons enfin à l'installation prochaine d'un Délégué Chargé de développer l'activité bois du site industriel de Bazeilles où est implantée l'usine Unilin.

Ces différentes actions ne sont possibles qu'avec les financements que nous avons sollicités auprès du Conseil Régional et de la DRAF. Je me fais l'interprète de tous nos membres pour les remercier de l'intérêt qu'ils portent à la Filière Bois.

Je pense également, que, si notre association a un rôle essentiel dans l'activité économique et professionnelle de notre région, nous le devons aussi à nos membres, à nos partenaires et à nos collaborateurs qui ont foi dans notre matériau et que je remercie pour leur dévouement.

Il me reste à espérer que tous ensemble nous réussirons à traverser la crise actuelle en accompagnant les efforts individuels dans un objectif de développement durable pour sauver notre forêt régionale, nos emplois et nos entreprises.

"Le Développement Durable est le Chemin du Futur" (Bill CLINTON)

Philippe TARTERET - Président de VALEUR BOIS

LA QUALITE DES TRAVAUX FORESTIERS

Valeur Bois travaille actuellement avec les forestiers de Haute-Marne, et notamment avec le syndicat des Entrepreneurs de Travaux Forestiers, sur la mise en place d'une démarche de valorisation et de reconnaissance de la qualité du travail en forêt.

La finalité de cette démarche est d'améliorer la qualité des travaux de sylviculture et d'exploitation en mettant en valeur les entreprises (ETF, exploitants forestiers...) qui respectent un certain nombre d'engagements concernant :

- la régularité vis-à-vis des réglementations en vigueur (sociales, fiscales, sécurité du travail...),
- la gestion de l'entreprise et les relations avec la clientèle,
- la signature systématique de contrats écrits,
- l'exécution des travaux conformément aux souhaits exprimés dans le contrat et selon les règles de l'art de chaque métier,
- le respect de la forêt...

Le fonctionnement futur de cette démarche reposera sur trois principes :

- 1- un engagement volontaire des entreprises adhérentes,
- 2- le respect d'une charte de qualité et des cahiers des charges définis pour chaque type de travaux,
- 3- le contrôle, le suivi et la validation des engagements par les représentants de toutes les parties intéressées (propriétaires privés, ONF, exploitants forestiers, entrepreneurs de travaux forestiers, experts forestiers, coopératives ou groupements de gestion, etc.).

Une fois en place, cette démarche s'avèrera utile pour tous les acteurs forestiers, car elle présente des avantages à la fois pour les donneurs d'ordres et pour les entreprises travaillant en forêt :

- pour les donneurs d'ordres :
Faire appel à des entreprises engagées dans cette démarche garantira un niveau minimum de qualité dans l'exécution du travail et la régularité de l'entreprise vis-à-vis de la législation du travail (levée de présomption de salariat notamment). Ce niveau minimum de qualité sera primordial lors de l'engagement des donneurs d'ordres dans une démarche de certification (ISO ou PEFC).
- pour les entreprises adhérentes :
S'engager dans cette démarche permettra de faire reconnaître la qualité de travail de son entreprise et d'accéder de façon privilégiée aux chantiers, notamment dans les forêts dont la gestion sera écocertifiée. Par ailleurs, les entreprises adhérentes bénéficieront d'une promotion collective lors des campagnes de communication qui seront faites autour de la charte de qualité des travaux forestiers.

Nous n'en sommes encore qu'au début du projet : les bases de cette démarche (définition des engagements, fonctionnement de la démarche...) sont actuellement en cours d'élaboration avec les acteurs forestiers haut-marnais.

Nous espérons pouvoir mettre en place la démarche qualité en Haute-Marne en fin d'année 2002 ou en début 2003 et d'étendre ensuite cette démarche aux autres départements de la région.

La mise en place de cette démarche qualité pour les travaux forestiers coïncidera avec le démarrage effectif de la certification de la gestion forestière durable PEFC et avec la mise sur le marché des premiers bois écocertifiés PEFC en Champagne-Ardenne.

Vous êtes intéressés par cette démarche ou souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à contacter VALEUR BOIS



La Semaine du Bois 3^{ème} édition :

Date à retenir : du 14 au 18 mai 2003

Cette nouvelle édition de La Semaine du Bois placera l'accent sur les sorties terrain avec la présentation du milieu forestier et du tissu économique de nos régions. Les actions majeures seront :

- des sorties en forêt à l'attention des scolaires,
- des randonnées forêt-bois pour « le grand public ».

Ces sorties seront mises en place avec l'aide d'un forestier, d'un industriel du bois et d'un environnementaliste, l'objectif est de présenter les fonctions de la forêt et ses métiers. C'est-à-dire que les différents thèmes abordés mettront en évidence l'historique de la forêt, l'explication de son mode de sylviculture, son exploitation, la gestion de la biodiversité, l'impact sur le paysage, l'utilisation du bois et son impact sur l'économie (bois, tourisme, chasse...) afin de sensibiliser le public à la filière Bois.

Néanmoins, toutes actions de promotion et de valorisation de la forêt, du bois, de ses métiers est envisageable pour cette édition 2003.

A cette fin, n'hésitez pas à contacter Valeur Bois pour toutes actions et opérations que vous décideriez de réaliser durant cette 3^{ème} édition de La Semaine du Bois afin que nous puissions ensemble mettre en place cette future manifestation de renommée nationale.

INFORMATION

Valeur Bois dispose d'un "kit GPS" qui peut être mis à disposition aux adhérents de l'interprofession afin de leur faciliter l'acquisition de données de terrain référencées.

**Pour les modalités
de location, merci
de nous
Contacter
au 03 25 02 07 66**





PEFC/10-1-1

Dans le dernier numéro de la Lettre du Bois, le Président de l'Association Champardennaise de Certification Forestière (ACCF) vous précisait les objectifs et les enjeux de l'écocertification des forêts. Ceux-ci ne sont pas propres à la région Champagne-Ardenne, mais touchent l'ensemble des forêts françaises. De nombreuses régions à travers l'hexagone ont donc planché sur la certification de leurs massifs forestiers selon le système européen de certification forestière (PEFC) et à ce jour, neuf régions ont obtenu leur certificat de gestion durable (Bourgogne, Haute et Basse-Normandie, Rhône-Alpes, Pays de Loire, Centre, Bretagne, Aquitaine et Limousin).

Que se passe-t-il en région Champagne-Ardenne?

Cet article est l'occasion de faire le point sur ce processus entamé déjà depuis mars 2001 dans notre région. Mais avant de dresser un premier bilan des travaux, peut-être serait-il utile de rappeler les grandes étapes de la démarche de certification.

La caractéristique primordiale du système PEFC est qu'il n'établit pas de norme prédéfinie, arbitraire, de ce qu'est la gestion durable des forêts. C'est plutôt un cadre de réflexion permettant aux acteurs locaux d'analyser la situation forestière actuelle et d'envisager celle de l'avenir dans une optique d'amélioration continue. En partant de ce principe, le travail de l'ensemble des membres de l'association, regroupés en trois collèges (producteurs, transformateurs / utilisateurs, consommateurs), consiste à produire deux documents essentiels :

- Un état des lieux de la gestion forestière régionale : cet outil d'analyse, basé sur un certain nombre d'indicateurs chiffrés choisis par leur fiabilité, leur pertinence locale et leur mise à jour régulière, doit permettre de dégager à la fois les points forts et les points faibles de la gestion forestière sur l'ensemble des massifs de la région.
- Une politique régionale de qualité de la gestion forestière durable : au vu de l'état des lieux, les acteurs se fixeront des objectifs pragmatiques, à échéance de 5 ans, pour remédier aux points faibles de la gestion des forêts régionales qui leur semblent les plus importants. Ces objectifs généraux s'accompagneront de plans d'actions précis mentionnant les organismes concernés, la méthode envisagée et quels indicateurs chiffrés pourront permettre d'évaluer la réalisation concrète de ces objectifs. Même si bon nombre de ces objectifs dégagés seront supportés par des structures régionales (CRPF, ONF, interprofession, fédération d'association de protection de la nature, etc.), certains concerneront directement les propriétaires forestiers, et un cahier des charges sera établi pour que ceux-ci puissent accéder simplement à la certification de leurs forêts.

Une fois ces deux pas franchis, il restera aux membres de l'association à perfectionner un certain nombre de procédures décrivant le mode de fonctionnement de l'association (révision de l'état des lieux, de la politique de qualité, traitement et gestion des non-conformités, contrôle interne, enregistrement des propriétaires, etc.) et à contacter un organisme certificateur qui vérifiera si l'ensemble de ces étapes s'est effectué correctement et que le principe du consensus a bien été respecté au cours de celles-ci.

Alors où en est-on concrètement en région Champagne-Ardenne? La présence, depuis fin avril 2002, d'un permanent au sein de l'ACCF a permis de faire avancer rapidement le processus de certification. Ainsi, lors de la prochaine assemblée générale, qui aura lieu le 27 septembre 2002, une première version de l'état des lieux pourra être présentée. Elle nécessitera certainement compléments et amendements, mais devrait déboucher sur un document définitif dans le courant de l'automne. Parallèlement, une enquête préliminaire à la rédaction de la politique de qualité a été lancée au cours de l'été : elle devrait permettre de dégager les axes essentiels de l'amélioration de la gestion forestière souhaités par les organismes membres et invités de l'ACCF. Des réunions de concertation dès cet automne permettront de creuser et préciser ces axes d'amélioration. La fin de l'automne verra certainement le bouclage des deux documents que sont l'état des lieux et la politique de qualité. L'audit par un organisme certificateur devrait donc intervenir d'ici à la fin de l'année 2002, voire au tout début 2003.

Signalons également que les adhérents de la Coopérative Forestière des Ardennes (COFA) et de la Coopérative Forestière de l'Aube (COFOR 10), grâce à la certification de groupe obtenue par ces organismes de gestion en avril 2002, pourront bénéficier dès septembre d'un certificat de gestion durable. Ils s'intégreront automatiquement dans le système régional dès que ce dernier sera en mesure de fonctionner.

Une fois sa certification acquise, le travail de l'ACCF n'en sera pas achevé pour autant. D'une part, un important effort de communication sera fait pour informer les propriétaires et gestionnaires forestiers de la possibilité qui leur est offerte de certifier leur forêt quant à leur gestion durable. D'autre part, l'ACCF aidera aux mieux les acteurs de l'aval de la filière forêt-bois (exploitants, industriels de la première et deuxième transformation, etc.) à mettre en place une chaîne de contrôle de leur approvisionnement, qui vise à garantir que le bois issu d'une gestion forestière durable arrive bien jusqu'au consommateur final. Ce sera sans doute l'occasion d'autres messages dans la Lettre du Bois !

Gaël Legros, Association Champardennaise de Certification Forestière 03.26.66.20.29

LE CONTRAT DE PREVENTION

Le législateur a mis en place en 1987, à l'intention des petites et moyennes entreprises de moins de 200 salariés, un dispositif d'incitation à l'investissement dans la prévention. Celui-ci est fondé sur l'octroi d'aides financières, en contrepartie d'un engagement des entreprises dans une politique personnelle de prévention définie par contrat.

➤ Entreprises concernées

Toutes celles qui :

- relèvent du Régime Général de la Sécurité Sociale,
- ont moins de 199 salariés
- ont au moins 1 an d'existence
- ont un numéro de sécurité sociale qui relève de la Convention Nationale d'Objectifs relatives aux activités du bois.
- sont à jour dans le versement de leurs cotisations sociales.

➤ La démarche

Après avoir réalisé un diagnostic des situations à risques (obligatoire dès le 5 novembre 2002), l'entreprise se fixe des objectifs de prévention à atteindre. Pour cela, elle doit investir en formation du personnel, matériels, travaux divers...

Elle fait donc une demande de contrat à la CRAM Nord-Est* qui monte un dossier grâce aux devis retenus conjointement par elle-même et l'entreprise dans le cadre de ses investissements.

➤ Montants accordés

Risques liés à la manutention : 20 à 40 % selon le type de risque

Risques chimiques: 20 à 40 % selon le type de risque

Formations sécurité : 20 %

Autres risques : variable selon le type

➤ Modalités de règlement

Le versement de l'avance de la CRAM se fait à hauteur de 90 % sur production des factures et les 10 % restant se font sur production des factures acquittées.

Une fois les investissements réalisés et les objectifs du contrat atteints, l'avance se transforme en subvention.

➤ Remarques

Les contrats sont signés dans la limite des fonds budgétaires annuels disponibles de la CRAM.

Compter 3 mois minimum entre la demande de contrat à la CRAM et sa signature.

Le contrat de prévention ne prend pas en considération les investissements réalisés avant sa signature.

CRAM Nord-Est
83, 84, 85 rue de Metz
54 073 Nancy Cedex
Tel : 03 83 34 49 49
Fax : 03 83 34 49 90

LE FINANCEMENT DE LA FORMATION DES SALARIES

FORMATION CARISTE

Conditions d'éligibilité.

- Entreprise de moins de 10 salariés
- Le salarié volontaire fait une demande de formation (par écrit) à son employeur
- L'employeur contacte l'ASSIBA dans le cadre des formations et lui adresse la demande du salarié.
- La formation est d'une durée minimum de 35 h et est sanctionnée par un certificat (ex :CACES)
- Le choix du centre de formation est libre (si vous n'en connaissez pas, l'ASSIBA peut vous conseiller)
- Une demande de prise en charge doit être faite à l'ASSIBA avant la formation.

Financements

L'ASSIBA prend en charge la formation à hauteur de :

- 50% du coût total, sur les fonds CAPITAL DE TEMPS DE FORMATION
- 50% du coût total, sur les fonds du PLAN DE FORMATION (plafonné à 1250 €)

Peuvent être inclus dans les coûts de formation :

- La facturation par l'organisme de formation, le salaire (et les charges) du salarié pendant sa formation, les frais de déplacements du salarié, les frais de repas (plafonnés).

Remarque

Seules les 160 premières demandes pourront être prises en charge par l'ASSIBA (demandes traitées par ordre d'arrivée, le cachet de la poste faisant foi).

Contacts ASSIBA

22 rue St Augustin 75002 PARIS	Mme CHRISTINY Tél.: 01 58 18 36 40 Fax : 01 58 18 36 37	M. LABORDE Tél.: 01 58 18 36 42 Fax : 01 58 18 36 37
-----------------------------------	---	--

FORMATION DE CLASSEURS CERTIFIES

Conditions

- L'entreprise contacte l'ASSIBA
- L'entreprise inscrit le salarié à la formation du CTBA

Financements (L'ASSIBA donne une réponse personnalisé à chaque entreprise) :

- Les frais de salaire, d'hébergement et de déplacement peuvent être pris en charge par l'ASSIBA.

Contacts CTBA : M. HOQUET ou M.BONTOUX

10 Avenue St Mandé
75 012 PARIS
Tél. : 01 40 19 49 19

FORMATION DE TUTEUR

Conditions

- Vous souhaitez embaucher un jeune en alternance.
- Afin qu'il soit suivi de manière adéquat, vous pouvez former un tuteur dans votre entreprise.
- Faire une demande à l'ASSIBA.

Financements

L'ASSIBA finance 40 heures de formation à 15 €/h. Ceci représente la quasi totalité du coût d'une formation classique de ce type.

LE LASER : *un outil d'avenir pour l'industrie du bois*

Les étudiants du DESS productique appliquée dans l'industrie du bois de l'Université de Franche-Comté et la plate-forme Femtoseconde du pôle optique de St-Etienne ont testé différentes essences de bois à la découpe laser ultra-courte. Ce type de procédé s'est révélé prometteur pour l'industrie du bois car il ne carbonise pas les champs usinés.

L'intérêt d'un usinage au laser est qu'il n'y a pas de contact mécanique. Il permet donc d'allier à la fois vitesse et précision. L'industrie du bois ne pouvait pas exploiter pleinement la technique par le fait qu'un faisceau laser classique carbonise la matière ligneuse...

Toutefois, l'apparition récente des lasers à impulsions ultra-courtes (laser femtoseconde) change la donne. Les interactions entre le rayon et la matière deviennent athermiques, ce qui permet de réaliser des découpes d'une qualité exceptionnelle et inégalée jusqu'à présent. De plus, aucune trace de brûlure n'apparaît sur les champs usinés : le bois est intact !

Néanmoins, l'usinage femtoseconde reste sensible à la nature de l'essence de bois et les vitesses d'avances sont faibles. Il faudra attendre l'apparition des sources laser de plus de 10 Watt d'ici 1 à 2 ans (contre 1 watt aujourd'hui), pour envisager des découpes de plusieurs millimètres d'épaisseur à des vitesses d'avances dignes d'une cadence industrielle. Dès lors, on pourra même envisager d'optimiser les découpes de panneaux : on éliminera ainsi les pertes dues à l'épaisseur des lames classiques.

Dans l'immédiat, la technique reste très intéressante pour les métiers du bois où la finesse de l'usinage est primordiale (marqueterie, modèles réduits, lutherie, ...). Une question se pose quant à la rentabilité de l'investissement : cette nouvelle technologie s'adressera difficilement à des entreprises artisanales.

COMPOSITE BOIS- PLASTIQUE : **un créateur d'entreprise à la recherche de partenaires**

Tout matériau "moderne" trouve sa place de deux manières, par le remplacement de matériaux "traditionnels" et par le développement de nouveaux usages. Les matières plastiques en offrent une illustration par rapport au bois.

Des combinaisons habiles entre matériaux "modernes" et "traditionnels" sont également possibles, pour apporter des réponses pertinentes aux besoins existants des clients. C'est le cas du renforcement de matières plastiques par des fibres végétales.

Des panneaux de portes de voitures récentes sont réalisés par estampage de fibres de lin et de non-tissé de polypropylène. Les professionnels de l'agro-industrie sont plus actifs que ceux des matières plastiques sur ce développement technique et commercial. Des coopératives agricoles développent le renforcement de matières plastiques par de la paille. Un professionnel du bois a annoncé l'utilisation de ses sciures dans sa diversification vers le profilé plastique.

Ces observations suggèrent un certain "conservatisme" des industriels des matières plastiques, en France. Aux USA, les revues professionnelles des polymères se font régulièrement l'écho de progrès techniques et commerciaux de l'utilisation de la sciure et de la farine de bois. Des investissements conséquents sont annoncés. Le blocage actuel (en France) est donc exclusivement " culturel ".

L'emploi de fibres végétales peut être étendu au renforcement de déchets plastiques actuellement non ou mal valorisés. Ici, le blocage "culturel" des sociétés existantes des matières plastiques est encore plus marqué.

La diversification d'un professionnel du bois, vers cette nouvelle activité, en solitaire, peut présenter quelques risques. D'où la place pour la création d'entreprise spécialisée.

Un créateur d'entreprise de formulation / extrusion de déchets plastiques recherche une coopération étroite avec un professionnel du bois, pour définir et mettre en oeuvre les synergies possibles.

Contactez VALEUR-BOIS qui transmettra

QUELQUES COPEAUX DE PRESSE DE LA FILIERE FORET-BOIS DE CHAMPAGNE-ARDENNE.

Evaluation des risques professionnels (L'UNION Economie du 5/09/2002).

Avant le 7 novembre prochain et suite au décret du 5 novembre 2001, toute entreprise devra se doter d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des salariés.

Le meuble : un secteur très tendance (ENTREPRENDRE & GAGNER EN CHAMPAGNE n° 1 du 26/08/2002).

Un domaine d'activité est fortement présent sur la Foire de Châlons-en-Champagne : le meuble. De la fabrication au négoce, les professionnels saisissent l'opportunité de cette formidable vitrine pour présenter les nouvelles tendances.

Fumée blanche sur la scierie Laurençot (L'EST ECLAIR du 3/08/2002).

Le 15 septembre prochain, la nouvelle chaudière (respectueuse de l'environnement et entièrement automatisée) de la scierie Laurençot, installée à Payns dans l'Aube, sera opérationnelle. Le coût des travaux s'élève à 400 000 euros.

La filière bois ardennaise, une richesse qui ne demande qu'à se développer (ARDENNE ECONOMIQUE du 31/07/2002).

Les Ardennes possèdent plus de 150.000 hectares de forêts. Plus de 1.700 personnes sont salariées de la filière bois ardennaise, à travers près de 200 entreprises. Les entreprises ardennaises sont présentes dans les différents stades du travail du bois. Quelques grands noms d'entreprises de la filière bois dans les Ardennes : UNILIN, CEPIA, ISOPAC, NOUYRIGAT, LA SCIERIE ARDENNAISE, et le restaurant LE PIRATIER qui est le témoin de la valorisation de la filière bois ardennaise.

La filière bois devrait connaître un fort dynamisme d'ici à dix ans (LA TRIBUNE du 23/07/2002).

Selon les professionnels français de la filière bois, réunis le 19 juillet pour une convention nationale, l'alternative stratégique qu'offre le bois aux énergies fossiles et à la lutte contre l'effet de serre devrait permettre de faire progresser la part du bois dans le domaine de la construction d'ici à une dizaine d'années. Jean-Luc Sandoz, professeur à l'Ecole polytechnique de Lausanne en Suisse, prévoit que la construction utilisera 17 millions de mètres cubes de bois en 2010, contre 13 millions en 2000. (Texte intégral)

Plateau technique "bois" : quelques chiffres (LE JOURNAL DE LA HAUTE-MARNE du 19/07/2002).

Le lycée Charles De Gaulle de Chaumont met en place dans le cadre de l'appel à projet lancé par le Centre national du bois un plateau technique "Construction bois" dont l'objectif est la formation des professionnels du bâtiment à l'utilisation du bois dans la construction. Ce projet estimé à 260 000 euros sera financé à 50% par la Région Champagne-Ardenne et 50% par le Conseil général. Réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de la Région Champagne-Ardenne au titre de sa compétence sur les lycées, il bénéficie du soutien du Conseil général, bien que ceci n'entre pas dans son domaine de compétences habituelles. Très attaché à la valorisation de la filière bois et au développement de la formation professionnelle et supérieure en Haute-Marne, le Département a décidé d'inscrire en décision modificative 2 la somme de 152 449 euros. (Texte intégral)

Champagne-Ardenne : suspense prolongé autour du projet du papetier Burgo (LES ECHOS du 27/06/2002).

Suite à différentes demandes d'informations complémentaires émises par les administrations concernées, la députation permanente de la province de Luxembourg a décidé de suspendre jusqu'en septembre prochain la procédure d'enquête publique préalable au projet d'extension du papetier italien Burgo. Ce dernier souhaite engager un programme de 700 millions d'euros sur son site belge de Virton pour en accroître les capacités de production de pâte à papier (Echos du 17 juin). Cette suspension reporte la décision définitive du groupe, qui devait être prise en octobre et qui est très attendue dans la Meuse et dans les Ardennes françaises, puisqu'elle générerait la création de 240 emplois. (texte intégral)

Burgo Ardennes va conforter son site wallon (LES ECHOS du 17/06/2002).

Le papetier italien Burgo (5 500 salariés sur 11 sites, 1,7 milliard d'euros de CA) ne cesse d'investir dans l'usine de pâte à papier et de papier couché de l'ex-Cellulose d'Harnoncourt (Belgique) qu'il a reprise en 1994. En sept ans, plus de 330 millions d'euros ont été consacrés à la modernisation du site devenu Burgo Ardennes (800 salariés, 335 millions d'euros de CA). Le groupe projette d'y réaliser un programme d'investissement dépassant 700 millions d'euros, dont près de 30 % destinés à la protection de l'environnement, pour assurer la pérennité de ce site en lui donnant la capacité d'être la plus importante usine intégrée de papier couché en Europe avec 1 million de tonnes par an. La décision interviendra courant octobre. Une décision attendue jusque dans les Ardennes et dans le nord de la Meuse puisque ce projet va générer la création de 240 emplois directs et 600 emplois induits. (Texte intégral)

...Suite (voir verso)

Châlons-en-Champagne : quand l'ébénisterie de l'école des arts avait les faveurs du roi (L'UNION CHALONS EN CHAMPAGNE du 10/06/2002).

Posséder un meuble provenant de l'atelier d'ébénisterie de l'école royale des arts et métiers, aujourd'hui l'Ensam, était au XIXe siècle gage de qualité. Châlons fut durant plusieurs décennies fournisseur officiel de la cour. A Châlons dès 1806, date de sa création, l'école fréquentée alors par de jeunes ouvriers était composée de plusieurs ateliers : menuiserie, forge, charpente, métallurgie, optique.

Bazeilles - Unilin II ouvre dans un mois (L'ARDENNAIS du 5/06/2002).

La seconde unité de production de l'entreprise Unilin, spécialisée dans la fabrication de panneaux pour sols stratifiés est en voie d'achèvement. Elle devrait être opérationnelle en juillet. Cet investissement, d'un montant de 76 millions d'euros, doublera la capacité de production de l'usine qui passera ainsi à 500 000 m³. Actuellement, le site de Bazeilles compte un effectif de 130 salariés. 70 emplois supplémentaires seront créés avec la seconde ligne de production.

Depuis avril 2002, Hurson, est la première entreprise française de fabrication de palettes en bois, certifiée Iso 14 001 (CHAMPAGNE-ARDENNE ACTUALITES du 5/06/2002).

L'entreprise haut-marnaise de Foulain compte 23 salariés. Ses métiers sont la scierie, la fabrication d'emballages bois et de palettes. Elle est également certifiée Iso 9002 par l'Afaq depuis 1997. Cette PME très déterminée explique ses choix de certification par la nécessaire anticipation des marchés très concurrentiels de ses clients. Un savoir-faire à découvrir sur Internet : www.hurson.fr (Communiqué de presse - Texte intégral)

La filière bois fait sa pub (LE JOURNAL DE LA HAUTE-MARNE du 28/05/2002).

Organisée conjointement par le Conseil économique et social régional (CESR) de Champagne-Ardenne et l'Institut régional de coopération-développement (Ircod), placée sous le patronage du professeur Etienne, président du Conseil régional, une journée de présentation des potentialités de la région Champagne-Ardenne dans le domaine du bois aura lieu le 29 mai à l'intention de huit délégués (Brésil, Chine, Equateur, Ghana, Mexique, Ouganda, Sénégal et Slovaquie) de l'Organisation des Nations - Unies pour le développement industriel (Onudi). Deux chefs d'entreprises slovaques seront également présents ainsi qu'une représentante marocaine invitée dans le cadre de la coopération décentralisée nouée entre la Région Champagne-Ardenne et la Région de l'oriental.

Le menuiserie Schumer à Sézanne : reprise dans la continuité (L'UNION Epernay du 7/05/2002).

Entreprise marnaise centenaire, la menuiserie Schumer vient d'être rachetée par Jean-Michel Larger qui continuera par ailleurs d'être le directeur administratif de Dico France à Esternay. Son nouveau patron veut doter l'entreprise d'outils modernes : un service commercial, une gestion informatisée et planifiée, des délais mieux respectés... Entre tradition et modernité, la société restera sézannaise.

Certifications méritées en Haute-Marne (LE JOURNAL DE LA HAUTE-MARNE n° 2919 du 30/04/2002).

Deux entreprises du département viennent de faire une démonstration exemplaire de leur vitalité. La société Hurson de Foulain vient en effet de décrocher la norme ISO 14000 et la Société Deguy-Conge à Luzy-sur-marne la norme ISO 9200.

STBI s'installe à Givet : vingt emplois en perspective (L'ARDENNAIS du 29/04/2002).

La Société de Transformation du Bois Internationale vient de s'implanter sur une friche réhabilitée. Elle fabrique du parquet haut de gamme ainsi que des bois pour le secteur du meuble. L'entreprise ardennaise emploie actuellement cinq salariés. Elle devrait en compter une vingtaine d'ici trois ans.

Bois : le meuble aux 30 métiers (LE JOURNAL DE LA HAUTE-MARNE du 18/04/2002).

Plusieurs facteurs se conjuguent aujourd'hui dans les entreprises de l'ameublement pour constituer une exceptionnelle opportunité de formation, d'embauche et de développement personnel pour des jeunes tentés par la profession (en particulier, les départs à la retraite de la génération baby boom). Le Pôle lorrain de l'ameublement bois (Plab) à Neufchâteau et la délégation régionale Est de l'Union nationale des industries françaises lancent une campagne d'information et de sensibilisation des jeunes aux métiers de l'ameublement bois : "Et vous, qu'attendez-vous pour rentrer dans le meuble ?". Elle concerne directement la Haute-Marne. Des journées portes ouvertes sont organisées dans les établissements de formation le samedi 27 avril à Liffol-le-Grand et Neufchâteau.

Du bois dont on fait l'avenir (L'UNION Economie du 18/04/2002).

Avec 13 300 salariés en Champagne-Ardenne, la filière bois participe activement au développement économique régional. En Champagne-Ardenne près de 2 millions de m³ sont exploités chaque année (55 % bois d'oeuvre, 45 % bois d'industrie) ce qui place la région au 6e rang national. Environ 400 entrepreneurs de travaux forestiers assurent le travail en forêt, plus de 300 exploitants forestiers achètent et revendent le bois, environ 130 scieries produisent 350 000 m³ de sciages chaque année et près de 370 industriels de seconde transformation et entreprises artisanales fabriquent diverses productions en bois.

TRACTEURS, DEBUSQUEURS, PORTEURS FORESTIERS :

ATTENTION A LA MISE EN CONFORMITE !

En effet, **d'ici le 5 décembre prochain**, toutes les machines mobiles agricoles et forestières ainsi que leur équipements devront répondre à des prescriptions minimales de sécurité conformément à la directive européenne 95/63/CE transcrite en droit français par le décret 98-1084 du 2 décembre 1998.

Concrètement :

Cette mise en conformité vise à rendre plus sûres pour l'utilisateur les machines mobiles anciennes afin de réduire le nombre d'accidents du travail.

Normalement, les machines les plus récentes (achetées à l'état neuf après 1995) sont déjà conformes. Néanmoins, ce n'est pas toujours le cas !

Pour être sûr que votre machine achetée neuve après 1995 est conforme, vérifiez la présence :

- du marquage CE sur la machine,
- d'un certificat de conformité donné lors de l'achat,
- d'une notice d'instruction fournie avec la machine lors de l'achat,
- d'une référence à une documentation technique ou à une norme.

Pour les autres machines (tracteurs, porteurs, débusqueurs...) et leurs équipements (gyrobroyeur, charrue, houe, remorque, déchiqueteuse, treuil ou grue...), une analyse de la machine doit être faite pour évaluer les risques existants. Ensuite, les réparations ou les modifications nécessaires pour éliminer les points dangereux devront être réalisées.

Les principaux points à vérifier concernent la sécurité de l'opérateur lors de la conduite et de l'utilisation des machines, mais aussi lors de leur entretien, de leur maintenance et de leur stockage :

- 1) protéger les transmissions d'énergie (cardant par ex.) et de fluides (carburant, huile...)
- 2) améliorer les moyens d'accès, pour la conduite (accès à la cabine) mais aussi pour la maintenance (accès aux équipements et outils)
- 3) se protéger contre les projections (hydraulique, vapeur, gaz..) et les coincements (notamment lors des opérations d'attelage et de dételage)
- 4) assurer la signalisation des commandes et des risques.

Qui est concerné par cette réglementation ?

Toutes les exploitations et entreprises agricoles et forestières, quelque soit leur forme juridique (SA, EURL, personne physique, groupement, coopérative, association...) qui :

- emploient de la main d'œuvre (salarié, aide familiale, stagiaire ou apprenti...),
- louent ou prêtent des machines mobiles agricoles et forestières,
- effectuent des transactions, des ventes de machines.

Qui est responsable ?

C'est bien la responsabilité civile et pénale du chef d'entreprise qui est engagée en cas d'accident mettant en cause une machine non conforme, que ce soit avec un salarié ou un tiers (promeneur par exemple).

Vente ou Achat de matériel d'occasion :

La vente de matériel d'occasion non conforme est d'ores et déjà impossible sauf si l'acheteur est un professionnel de la construction, de la réparation ou bien un ferrailleur (qui devra le mettre en conformité avant de pouvoir le revendre à un autre utilisateur).

Dans le cas d'une vente entre deux utilisateurs, le vendeur doit certifier par écrit que la machine qu'il vend est conforme et l'acheteur a un an pour dénoncer la vente s'il se rend compte qu'un élément n'est pas conforme.

Si vous souhaitez vendre une de vos machines après avoir fait les travaux nécessaires pour la mettre en conformité, nous vous conseillons vivement de faire un état des lieux de la machine avec l'acheteur au moment de la vente. Cet état des lieux signé par les deux parties, vous protégera contre une dénonciation de la vente abusive (dégradation de la machine par l'acheteur après la vente, mais avant le délai d'un an).

Où se renseigner ?

Le 11 juillet dernier, Valeur Bois, la MSA et le syndicat des ETF de la Haute-Marne ont organisé une réunion d'information sur le sujet dans les environs de Chaumont. Cette réunion a permis de répondre aux interrogations d'une vingtaine de forestiers (ETF, exploitants forestier...).

Nous envisageons de reproduire ce type de réunion dans les autres départements de la région au cours de l'automne. En attendant, pour avoir des précisions sur la mise en conformité des machines mobiles agricoles et forestières, vous pouvez vous adresser au conseiller en prévention de la MSA ou de l'Inspection du travail (ITEPSA), à votre assureur, à votre concessionnaire ou à votre distributeur habituel.

Vous pouvez également consulter à Valeur Bois un guide de mise en conformité des machines mobiles agricoles et forestières édité par le CEMAGREF.

DEUX TECHNICIENS FORESTIERS A VALEUR BOIS

Depuis le deuxième trimestre 2002 et grâce au soutien financier de la Région Champagne-Ardenne, l'interprofession VALEUR BOIS compte dans ses rangs deux techniciens forestiers pour une période de 18 mois. Mlle Murielle RIOU et M. Lionel GIRARD font désormais partie des effectifs de l'association.

Rappelons que le Conseil Régional de Champagne-Ardenne aide et contribue financièrement à la remise en état des forêts sinistrées lors des tempêtes de 1999. Les deux techniciens sont chargés de l'instruction des demandes d'aide au nettoyage et à la reconstitution des parcelles forestières pour les propriétés privées de moins de 10 hectares. Il s'agit d'un cofinancement Région-Union Européenne ce qui permet d'obtenir un taux d'aide de 80% (48% provenant du Conseil Régional de Champagne-Ardenne et 32% de l'Union Européenne).

- Mlle Murielle RIOU est basée à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Marne à Châlons-en-Champagne et elle se consacre aux dossiers des départements de la Marne et des Ardennes.
- M. Lionel GIRARD est basé à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Aube à Troyes afin d'instruire les dossiers des départements de l'Aube et de la Haute-Marne.

Leurs missions est l'instruction des dossiers d'aides c'est-à-dire :

- Vérifier la présence de toutes les pièces justificatives du dossier en accord avec les réglementations en vigueur, puis valider la demande d'aide par une visite de terrain.
- Transmettre le dossier à l'organisme payeur : le CNASEA (Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles), en vue de l'engagement comptable du montant de l'aide.
- Préparer les tableaux de présentation des dossiers pour la Commission Permanente Régionale.
- Notifier au propriétaire l'attribution d'une aide.
- S'assurer par la suite de la bonne réalisation des travaux par une visite de terrain afin de préparer le paiement.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter :

Mlle Murielle RIOU au 03 26 68 62 17.

M. Lionel GIRARD au 03 25 71 18 44.

La Plate Forme Technologique « Transformation des Bois » organise une matinée d'informations

La Plate-Forme Technologique Bois de Chaumont a organisé, le 8 juillet dernier, un petit déjeuner à Prez-sous-Lafauche pour présenter aux entreprises locales les outils d'aide au développement.

La réunion s'est déroulée sous le patronage du Président du Conseil Général de la Haute-Marne.



De nombreuses personnes ont participé :

- 3 représentants institutionnels : Président, Vice-Président du Conseil Général et chargé de mission au Conseil Régional,
- 9 représentants des organismes du développement économique : PFT bois, CCI 52, Valeur bois, ANVAR, Champagne-Ardenne Technologie, Service du Développement Économique de la Région, Haute-Marne Développement, GIP Haute-Marne, Champagne-Ardenne Croissance,
- 15 industriels comprenant des artisans, des industriels du secteur de la scierie au secteur de la charpente et de l'ameublement.

Plusieurs thèmes liés au développement des entreprises ont été développés avec le soutien technologique des plates-formes technologiques et des centres techniques, ainsi qu'avec les soutiens financiers des organismes du développement économique. Cette manifestation a permis aux industriels de découvrir le champ d'actions des différents organismes présents et d'appréhender leurs stratégies en matière de développement économique. Il est apparu important pour les chefs d'entreprise de pouvoir préparer leur développement avec le soutien technique qu'offre aujourd'hui le dispositif plate-forme technologique en partenariat avec Haute-Marne Développement.

A noter la présence assidue du Président du Conseil Général de la Haute-Marne, M. Bruno SIDO, qui a tenu, à la fin des débats, à renouveler ce type de manifestation.

Tous les participants ont montré de l'intérêt aux présentations : les échanges ont duré près de 3 heures. En conclusion M. SIDO a rappelé que les différentes subventions accordées aux professionnels, étaient affectées à des utilisations précises et que les projets devaient être préparés le mieux possible. Il a félicité les organisateurs et les participants et a vivement souhaité qu'une telle manifestation soit reconduite dans les mois à venir dans d'autres secteurs géographiques.

Prochainement J-M. Mouton doit rencontrer plusieurs étudiants en école d'ingénieur. Si vous souhaitez pouvoir leur proposer un stage n'hésitez pas à nous contacter. Il existe des aides afférentes aux stages. Une autre manifestation similaire dans un autre secteur Haut-Marnais sera mise en place à l'automne.

N'hésitez pas à contacter pour tous renseignements M. Jean-Marie MOUTON
Animateur de la PFT Bois au 06.82.14.79.50.

Dépôt Légal
N° 293 - ISSN 1286-0638
Directeur de la Publication :
Philippe TARTERET
Imprimeur :
J-Pierre GAMONET - Chaumont
52000